AUTOUR DE LA DÉLATION

La requête des légionnaires

Parmi les nouvelles adhésions nous relevons les noms de :

MM. le général de brigade L. Lacotelle, général H. Dacrot, Amédée Ghonet, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes; général Hebert de Castex, E. de Morrimont, membre de la Société nationale d'agriculture; général de Berron, Ernest Dervaux, industriel, ex-vice-président du Conseil général du Nord, vice-amiral Godin, contre-amiral Caillombased, général Travaillant, Marcel Kœchlin, ancien officier; Fournier, capitaine de vaisseau en retraite.

Auguste Bontemy, maître de forges, colonel Denis, en retraite, lieutenant-colonel Adrien Boissau, en retraite, commandant Marriage, en retraite, Henri Gagnier, directeur du journal l'*Agriculture*; général baron de Pierrebourg, général Grandin, Dr Lombard, commandant A. de Champmorin, en retraite, R. Serpenet, ancien officier.

Général des Goys, J. Prevot, colonel en retraite, Boitte, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite, lieutenant-colonel Lagrange, de l'armée territoriale, Marcel Dallignières, ex-architecte du gouvernement; A. Durchesne, ingénieur de 1re classe de la marine en retraite, colonel de Marianneau, en retraite, lieutenant-colonel Meyret, Dr Delamare, J. Jaibert, capitaine en retraite, chef de bataillon Fabiani, en retraite.

Dr Magnat, médecin principal de la marine en retraite; colonel marquis de Nadaillac, en retraite; Vicomte de Bonchamp, capitaine de frégate en retraite; Dr Thomas, Manch, chef de bataillon en retraite; J. Gonselin, ingénieur civil des mines; K. Fénard, commissaire adjoint de la marine en retraite; colonel Ducos, en retraite; Lemoine, chef de bataillon en retraite; L. de Boyer, lieutenant-colonel en retraite.

G. Berlocoul, directeur des postes et télégraphes en retraite; F. Naviet, capitaine en retraite; Muletier, capitaine en retraite; Olivier Le Moine, capitaine en retraite; Dr Desnoncaux, R. Tollin, lieutenant-colonel en retraite; comte de Vouzy, ancien préfet; P. Ronnet, ancien lieutenant de vaisseau; L. Duclaux de Marville, colonel en retraite; commandant Elsouet, en retraite.

Commandant E. Jeanjean, en retraite; Hobliegre, chef de bataillon de la Légion étrangère en retraite; Piemon d'Acalgny, ancien capitaine de mobiles de la Nièvre; A. de Vorsenil, ancien officier d'état-major; Devaux, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Urseau, chef de bataillon en retraite; Dr Sommeiller, médecin principal de 1re classe en retraite, ancien directeur du service de santé du 3e corps; L. Doane, lieutenant-colonel en retraite de la guerre de 1870; commandant Bigot, en retraite; N. Claude, capitaine en retraite; capitaine Aymé.

De la Roberdière, capitaine commandant en retraite; Alfred Barrux, ingénieur civil des arts et manufactures; De Baltevilla, chef de bataillon territorial; comte Fitz-James, ancien élève de l'École polytechnique; Eugène Hénard, architecte diplômé du gouvernement; Ernest Ollivier, ancien officier de marine.

Emile Rouget, ancien brigadier au 3e hussards; général Parin, général du Bessol, intendant général français, général Larchey, Paul Thoma, commissaire général de l'exposition de Hanoï; général Camponon, [illegible] Pardel, S. Wever, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite; J. La Farth, ancien ingénieur de la Gruesot.

Général de Bering, général Nessey, Léopold Hervier, ancien préfet; général Lussac, Eugène Cahen, [illegible] Simon, ancien pharmacien major; général de Vieconnière, Thiroux, colonel en retraite; Georges Hué, compositeur de musique.

Général H. Perbeyre, Sibon, chef de bataillon territorial; général de la Mousaye, N. Janic, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite; général de Grisy, Edouard Chevallier, capitaine de vaisseau en retraite; Dorat des Monts, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite; comte Amanry d'Aubigny, chef d'escadron d'artillerie en retraite; R. Boulé, maître d'escrime; commandant Cournet, en retraite.

Jules Berger, sous-intendant militaire en retraite; lieutenant-colonel Monlugné, en retraite; Boucher, chef d'escadron d'artillerie en retraite; L. Tastard, maître de [illegible]; Raymond Ramon, capitaine de chasseurs à pied démissionnaire; Gaston Dherbe, inspecteur principal des chemins de fer P.-L.-M.; A. Cosnet, chef de bataillon d'infanterie de marine; commandant de Bourget, en retraite.

Dr N. Dubois, commandant Paul Millet, en retraite; Gouptaine Lasignols, capitaine en retraite; Maurice Le Grain, ancien capitaine d'artillerie; Ed. Marchal, chef d'escadrons de cavalerie en retraite; de Batz de Trenquelléon, chef de bataillon territorial; H.-N. Richard, capitaine en retraite. Chapelan, chef d'escadrons de cavalerie en retraite; Hagen Lardez, publiciste; Dr Pelton-Duplessy, Duval, chef de bataillon territorial; N. Voisard, officier d'administration principal des hôpitaux en retraite; E. Roy, directeur adjoint des colonies honoraire, etc.

Ajoutons que le général Février ne croit pas devoir transmettre à la grande chancellerie les lettres d'officiers ou de fonctionnaires en activité de service qui lui parviennent.

Le général Février a reçu, entre autres, la lettre suivante :

La Chataigneraie, le 8 janvier 1905.

Mon général,

Je soussigné Marcel Kœchlin, fils du feu Alfred Kœchlin, député du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, et Théodulet de vous prier de bien vouloir ajouter mon nom à ceux des signataires de la pétition au grand chancelier de la Légion d'honneur pour le prier d'examiner le cas de ceux qui ont confectionné les fiches et surtout l'âme assez basse pour dénoncer clandestinement leurs camarades.

Je suis, avec le plus profond respect, mon général, votre très respectueux et très dévoué serviteur.

MARCEL KŒCHLIN.

ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille du Tonkin, etc.

Le F∴ Bouffandeau

A propos des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur créés par M. Combes, nous lisons dans le *Figaro* :

En annonçant la nomination des publicistes énigmatiques auxquels M. Combes offre cette année le ruban rouge, nous exprimions le sentiment que ces personnages pourraient bien appartenir à la presse au même titre « exceptionnel » que Narcisse Vadecard, décoré lui-même autrefois en qualité de publiciste.

Cette hypothèse semble être exacte, au moins pour l'un d'eux. Dans une lettre de capitaine Mollin, en date du 31 octobre 1901, on lit en marge comme indicateur de renseignements : Bouffandeau. Le Bouffandeau de M. Mollin est-il le même que le Bouffandeau de M. Combes? Ainsi s'expliquerait les « 20 ans de service » de cet écrivain modeste et discret.

Quant à M. du Mesil, l'*Officiel* nous apprend qu'à sa qualité de publiciste, il ajoute le titre d'ancien sous-préfet. Voilà un moins une indication claire et précise. M. du Mesil est, de plus, administrateur d'un journal, le *Moniteur des Travaux publics*.

Le délateur Bédarride

Le commandant Fabiani raconte dans une lettre son entrevue avec son délateur, le F∴ Bédarride :

Dès la publication de la fiche me concernant, je me suis mis à la recherche de cet agent de la Franc-Maçonnerie pour le marquer au front.

J'ai fait neuf voyages à Marseille, je me suis rendu plusieurs fois à son cabinet, 78, rue Paradis; je l'ai attendu au Palais de Justice et au tribunal de commerce de Marseille, ainsi qu'au Palais de Justice d'Aix, où son nom avait été affiché comme avocat plaidant aux assises de la session de décembre; sa vue met, je l'ai cherché partout où j'avais des chances de le rencontrer. M. Bédarride était introuvable.

Ce n'est qu'hier, 3 janvier, que j'ai pu le rejoindre dans son cabinet.

— Je suis, lui ai-je dit en entrant, le commandant Fabiani, odieusement calomnié dans une fiche de renseignements que les journaux de Paris et de la province ont publiée sous votre nom.

Je connais votre système de défense : vous retranchant derrière des dénégations inadmissibles, vous ne voulez accorder, à vos victimes, ni rétractation, ni réparation.

Vous êtes un lâche, un délateur, un diffamateur. Je vous souffllette publiquement; c'est le seule correction qui convienne désormais à vos actes, et je continuerai à vous tenir pour un lâche, tant que vous ne serez pas lavé de l'infamie que vous avez commise.

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les opérations de la revision annuelle des listes électorales commenceront le lundi 16 janvier pour se terminer le samedi 3 février.

Pendant cette période, les bureaux des élections seront ouverts de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Nous rappelons à ces amis que l'ouvrage de M. Leyé : *La revision des listes électorales. Législation et jurisprudence* (6 fr. 20 le numéro) contient tous les renseignements utiles aux électeurs pour la légitime exercice de leurs droits, concernant les inscriptions et radiations.

Ils peuvent demander cet ouvrage 7, rue de Las-Cases, au siège de l'*Action libérale populaire*, qui le leur enverra franco de port.

La candidature de l'amiral Bienaimé

L'amiral Bienaimé, grand officier de la Légion d'honneur, a envoyé l'un des premiers son adhésion à la protestation des légionnaires contre les délateurs. M. Bellan, chevalier de la Légion d'honneur, sommé d'imiter cet exemple, a fait le mort.

Une nouvelle réunion publique a été tenue hier soir, rue des Jeûneurs. Plus de 2000 électeurs ont acclamé la candidature de l'amiral Bienaimé dont la cause paraît assurée.

LES POMPES FUNÈBRES

Au Havre, la Société des pompes funèbres est liée pour six mois. On ne croit pas que la ville prenne une entreprise générale. Certaines églises ont opéré déjà de grandes réductions dans leur personnel; nos maîtrises à même, dit-on, été supprimée.

Dans la plupart des églises de Rouen, dit le *Nouvelliste*, on a dû congédier tout ou partie du personnel (suisse, bedeau, chantres, sonneurs); dans certaines églises même la cuite solennel a été supprimé : la messe paroissiale chantée est remplacée par une messe basse, et on salut très court est substitué aux vêpres.

La loi va creuser dès cette année dans les budgets paroissiaux un déficit important, puisque les ressources des Fabriques en trouvent diminuées, suivant les paroisses, de 40 à 75 %.

CURÉS VOLÉS

Une note reproduite du *Temps* nous a fait dire qu'en raison des hécatombes pratiquées par M. Combes parmi les prêtres du diocèse de Quimper, il ne restait plus que 94 prêtres dans ce diocèse auxquels leur indemnité concordataire n'eût pas été enlevée.

La vérité est différente, et nous la trouvons ainsi très nettement indiquée dans la *Semaine religieuse* du Quimper :

Récapitulation : 110 suppressions de traitement, dont la durée globale, au 1er janvier 1905, atteint le chiffre fabuleux de 194 ans, dépouillant le clergé finistérien pour une valeur de 185 000 francs.

6 traitements ont été rétablis, 3 décès, 5 démissions, restent 94 suppressions.

Nous avons cru à propos de publier, en terminant l'année, cette liste qui restera comme un document pour l'histoire de notre diocèse... N'y a-t-il pas lieu de rappeler, à la suite, ces paroles de la Sainte Ecriture : « Les seigneurs que vous avez retenus aux moissonneurs de vos champs crient contre vous; leur clameur est arrivée dans les oreilles du Dieu des armées... Pour vous (les victimes), ayez patience et courage : voici le Seigneur, voici le juge. » (*Ep. de S. Jacques*, v. 4-9.)

LE Dr DOYEN ET LE CINÉMATOGRAPHE

Le Dr Doyen a, on le sait, l'habitude de faire cinématographier les principales opérations exécutées il procède.

Il apprit récemment que M. Parmelan, le personne chargée de faire ce travail, avait vendu les négatifs à la Société Pathé. Ces négatifs avaient servi à faire de nombreuses pellicules qui, envoyées en Allemagne, en Autriche, en Italie, permettaient de donner en représentation dans des salles les opérations chirurgicales du Dr Doyen.

Celui-ci a assigné M. Parmelan et la Société Pathé en 200 000 francs de dommages-intérêts pour contrefaçon.

L'affaire est venue aujourd'hui devant la 3e Chambre du tribunal civil de la Seine.

Le Dr Doyen plaidait qu'il était propriétaire des négatifs exécutés sur ses ordres et avec ses indications.

Il avait ajouter subsidiairement qu'en cas où la propriété des négatifs serait attribuée à M. Parmelan, ce droit de propriété ne comportait pas le droit de reproduction et ne conférait pas, par conséquent, le droit de vendre les pellicules.

A huitaine continuation des débats.

LE SECRET DES CORRESPONDANCES

Nous rendions compte, il y a trois jours, des perquisitions policières opérées, par ses commissaires de police à la tête d'une nuée d'agents, tant chez le président de la Société à Rouen, du pensionnat de la Salle, qu'à ce pensionnat même et dans tous les bureaux, salle de classe, chambres, locaux quelconques des professeurs de cet établissement, depuis longtemps sécularisés.

Depuis lors, la police arrête au passage toutes les correspondances adressées au personnel enseignant de la maison.

On n'a plus la force de s'indigner de la mise en pratique d'aussi ignobles procédés, si souvent flétris par nos radicaux qui les ont portés à un si haut degré de perfection.

ŒUVRES DE MER

La Société des Œuvres de mer vient de clôturer la première période décennale depuis sa fondation en décembre 1894. Ce n'est d'ailleurs qu'un point de repère à marquer, car on ne saurait douter de l'avenir réservé à ces œuvres dont la nécessité actuelle s'affirme d'année en année.

Cependant, après les controverses qui ont marqué la discussion de l'accord anglo-français, des perplexités se sont glissées en quelques esprits, sur les conditions nouvelles imposées à nos nationaux pour exercer la grande pêche sur les Bancs de Terre-Neuve. On est même allé parfois jusqu'à prédire la ruine totale de l'industrie morutière : par une conséquence naturelle, on n'est demandé quel serait alors le rôle de la Société des Œuvres de mer?

Il faut remarquer, au préalable, que la pêche en Islande et dans la mer du Nord demeure ouverte à nos pêcheurs dans les mêmes conditions qu'auparavant. Les résultats de cette exploitation ne pourraient être influencés par l'accord anglo-français. Si nous sommes bien informés, la dernière campagne d'Islande a été particulièrement productive à Paimpol, et sans doute aussi dans le Nord. Quant aux armateurs de Boulogne, ils commencent à fréquenter l'Islande; ils vont aussi chercher le poisson sur les côtes du Portugal, voire même du Maroc.

On voit donc, sans parler de la grande pêche au large qui se développe dans le golfe du Gascogne, qu'en admettant Terre-Neuve perdue pour nous, il resterait encore des souffrances à soulager, des secours à donner, motifs bien suffisants pour justifier le rôle des bâtiments hôpitaux.

Mais nos armateurs pour Terre-Neuve, auxquels le gouvernement n'a pas eu donner le légitime appui sur lequel ils étaient en droit de compter, ne s'abandonnent pas eux-mêmes. Plains de courage et de confiance en l'avenir, ils vont continuer la lutte, même dans les conditions défavorables où les place la convention. Et tellement leur énergie comme la fertilité de leurs ressources, qu'ils sauront bien conserver à notre pays le principale parmi les rares branches florissantes de notre industrie maritime.

Bien informés des dispositions de nos armateurs pour Terre-Neuve, le Conseil d'administration de la Société des Œuvres de mer a préparé son navire-hôpital à vapeur, le *Saint-François-d'Assise*, pour recommencer en 1905 la campagne d'assistance qui a si bien réussi en 1904.

Le navire-hôpital quitterait le Havre le 15 mars pour se rendre d'abord en Islande, où il séjournerait jusqu'au commencement de mai, précisément à l'époque où n'est pas encore arrivé dans ces parages le stationnaire de l'Etat. Le *Saint-François* ferait route ensuite pour les bancs de Terre-Neuve en vue d'y accomplir sa mission habituelle qui sera certainement aussi active que dans les précédents campagnes.

Le Conseil d'administration, se basant sur les résultats financiers encourageants de l'exercice 1904, a la ferme conviction que les amis des Œuvres de mer le mettront en mesure d'envoyer en croisière le navire hospitalier à l'époque indiquée. Dans ce but, il fait un appel chaleureux à ses amis éprouvés et à ceux auxquels il ne manque que l'occasion pour le devenir. La charité s'honore actuelle est bien sollicitée en France; mais telle est la fécondité de cette vertu dans notre pays que le progrès des recettes de la Société n'en a pas été arrêté. Bien au contraire, cette progression ininterrompue depuis 1901 permet les plus légitimes espérances pour l'avenir, malgré le mauvais vouloir des gouvernants actuels.

LETTRE DE ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 4 janvier 1905.

Le « non expedit » et l'organisation des catholiques italiens — Pas de « parti politique », mais un « Volksverein » — Les explications de la « Civiltà cattolica » — L'action sociale sur le terrain constitutionnel

La dépêche que je vous ai adressée aujourd'hui demande quelques mots d'explication.

A la suite des récentes élections italiennes, une question s'est posée devant tous les esprits :

La part que les catholiques avaient prise aux élections législatives en nombre de circonscriptions électorales ne marquait-elle pas le fin du *non-expedit* ? Le président du Second Groupe recommandait aux organisations économico-sociales de faire inscrire leurs membres sur les listes politiques; la *Civiltà* rappelait qu'une bataille éventuelle voulait trouver les catholiques organisés : l'heure n'était-elle pas venue pour les catholiques italiens de constituer un parti politique? On sait que deux assesseurs (adjoints) catholiques de Rome allèrent plus loin et qu'ils se présentèrent au Quirinal, le 1er janvier dernier, avec leurs collègues du parti libéral.

L'article de l'*Osservatore romano*, que je vous ai signalé, précise l'exacte portée de ces événements. Oui, les catholiques doivent s'organiser, mais sur le terrain social : leur organisation doit être une « Volksverein », et non un parti politique. Comme M. Bertona l'écrit au *Momento* dans une lettre qui, je le sais, a été approuvée au haut lieu : « Ce qui est urgent aujourd'hui, c'est de diriger la grande masse du peuple sur la grande voie maîtresse de l'élévation économique et morale, par la moyen de l'organisation. Bien plus, il est permis de présumer, et ce faisant, je ne crois pas être indiscret, que telle est l'intention du Saint-Siège; car si le Saint-Siège n'intervient pas directement dans la nouvelle orientation du parti catholique, il a jeté cependant aux troupes et à ceux qui les dirigent un avis dont il ne semble pas difficile de comprendre la signification et la portée.

« Lorsqu'il décide, en effet, la dissolution de l'*œuvre des Congrès*, il laissa debout le Second Groupe qui d'ailleurs concentrait dès lors, en lui-même, les aspirations vraies et puissantes et la travail fécond de tous les catholiques agissants. Le Saint-Siège elle plus loin, il en accrut principalement les attributions, jusqu'à lui donner une liberté et une autonomie inouïes jusque-là. »

Est-ce à dire que les catholiques ainsi organisés ne voient interdire toute incursion sur le terrain politique ? Que leurs interventions électorales récentes se trouvent désavouées ? Nullement, et l'on détermine quelques-uns des cas où cette action politique est non seulement tolérée, mais moralement nécessaire. Ce sera surtout « quand le vaste et puissante organisation sociale-économique, à laquelle se consacrent les catholiques, devra absolument se défendre contre les attaques de ceux qui, profitant du pouvoir, voudraient en menacer l'existence ou s'opposer à sa marche ascendante ».

Des situations de ce genre se sont révélées aux élections dernières. Bergame et Treviglio en ont offert les exemples les plus caractéristiques. Un socialiste à Bergame allait exercer toute l'influence de son mandat législatif au sein d'une population chrétiennement organisée en d'admirables œuvres sociales. Treviglio, où l'action d'un prêtre — don Portaluppi — a réussi en peu d'années à créer un second Bergame, devait accueillir le joug d'Engel, un ancien assesseur du grand maître de la Maçonnerie. Ailleurs comme à Milan, il était indispensable de soutenir sur le terrain politique les libéraux antisectaires qui assuraient, unis aux catholiques, l'affranchissement municipal de la cité.....

Mais ces cas, dira-t-on, se multiplieront. Que l'organisation sociale des masses ouvrières et paysannes s'étende sur toute la péninsule, et vous verrez les catholiques entrer à bannière déployée sur le terrain politique. Que les cités où les bombles municipes voient et répètent au sein du parti libéral la crise salutaire qui refoule, hors des cadres dirigeants, les éléments maçonniques, et leurs alliés catholiques ne pourront les laisser écraser par des ennemis communs en jour de la bataille politique.....

Soit, prévoyez ces éventualités; préparez-vous-y. Mais, remarquez-le bien, c'est sur le terrain social que, d'abord, votre organisation devra se faire. Si les catholiques italiens, en ces cas-là, exercent leurs droits constitutionnels politiques, ce sera pour continuer leur œuvre de conservation sociale et de progrès économiques. Ils ne sectionneront point — et ne paraîtront point sanctionner — un ordre de choses où la liberté souveraine du Pape n'est pas encore munie de ses indépendables garanties. Ce sera encore le devoir de sauver la société qu'ils accompliront de cette manière.

Redoutables aux ennemis de l'ordre public, ils sauront se faire respecter par le pouvoir et ils continueront à monter la garde autour de le suprême indépendance du Pape. Ils ne constitueront point un parti politique.

—o—

La *Civiltà cattolica* consacrera vendredi prochain — 6 janvier — un remarquable article. *L'Italia al bivio* : « L'Italie à la bifurcation. »

Analysons rapidement cette étude : elle est du même auteur qui proposait aux catholiques italiens dans le *Testament de Windthorst* l'exemple du Volksverein allemand.

L'auteur nous d'abord les impressions réconfortantes qui résultent des élections dernières. Le pays a assisté avec sympathie aux incursions partielles des catholiques sur le terrain politique. C'était la persuasion générale qu'après ces premiers essais où les catholiques appuyaient surtout les libéraux antisectaires, les catholiques lutteraient ensuite pour leur propre compte et présenteraient leurs propres candidats. Pourtant, les excitations maçonniques ne réussirent pas à émouvoir les masses et à provoquer la création d'un bloc anticlérical. Malgré un demi-siècle d'agitations et souvent de politique antireligieuse, la secte n'a point réussi à empoisonner l'âme religieuse du peuple italien. Les convictions catholiques y restent vivaces, et la famille y a gardé sa forte constitution. Naguère encore, la Franc-Maçonnerie voyait échouer le loi du divorce, et les scandales où ont sombré des maçons de marque — Nasi en tête — ont porté à cette association néfaste un coup terrible dans l'opinion publique.

Le prestige du Saint-Siège a grandi encore si c'est possible : l'Italie s'est tout entière inclinée devant le cercueil de Léon XIII, et une popularité énorme entoure et protège la personne de Pie X. Des victoires nombreuses ont récompensé, dans les élections administratives, le dévouement des catholiques, et tout ce qu'il y a de citoyens dévoués au bien public reconnaît dans les catholiques la réserve suprême de la société : « Contre le socialisme, il n'y a que vous. » C'est l'aveu universel.

Mais c'est justement ce qui fait la gravité de ce moment psychologique. Le socialisme s'étend comme une puissance envahissante sur toute le Haute-Italie. L'Italie du Midi, ravagée par des maux économiques énormes, est une proie redoutable pour les meneurs révolutionnaires. Mal heur au peuple italien, le jour où ces foules, entraînées par des chefs antireligieux, se ruaient contre l'ordre social !

Et voilà, continue la *Civiltà* « une raison très efficace pour travailler avec ardeur à prévenir le péril d'une révolution sociale, par une forte action en organisation contraire, c'est-à-dire catholique ou démocratique chrétienne ».

L'écrivain précise ici, et ses explications feront comprendre dans quel sens et dans quelle mesure les catholiques italiens travailleront sur le terrain constitutionnel.

Il s'agit de faire sentir dans la vie publique notre force et de mode y faire respecter par nos amis et par nos ennemis. Nous ne pouvons y arriver que par les moyens que la Providence nous offre dans l'ordre présent des choses humaines; nous sommes libres de discuter autant qu'il nous plaît sur la valeur intrinsèque de ces moyens, mais leur emploi nous est imposé par la nécessité des temps où nous vivons. « C'est par l'action sociale, disait naguère M. Piou en un de ses éloquents discours, et seulement par l'action sociale, que nous arrivaron à reconquérir la peuple. *L'action sociale sur le terrain constitutionnel de l'Etat moderne* ; telle est l'unique formule pour qui veut représenter les intérêts et défendre la conscience religieuse du peuple, contre la tyrannie de partis antichrétiens. Quiconque ne saisit pas du premier coup d'œil cette vérité évidente n'a qu'à rentrer dans son coin et à y attendre la catastrophe et les miracles..... »

Le lecteur aura remarqué avec plaisir la citation qui est faite du discours de M. Piou. Puisque le nom de M. Piou vient sous ma plume, pourquoi ne dirai-je pas que le premier Congrès de l'*Action libérale populaire* a produit ici une très favorable impression. L'on a constaté avec satisfaction la vitalité de cette grande association, démontrée par le nombre des Comités qui étaient représentés au Congrès. L'on a souligné surtout le précision croissante du programme social qui s'élabore au cas Congrès.

Il importe sans doute de ne point laisser tirer de cette correspondance des conclusions qu'elle ne comporterait point. Il est bon que les catholiques profitent des expériences de tous les pays ; mais aucune méthode particulière n'est à copier nulle part. L'on aurait donc tort de vouloir, qu'à l'instar des catholiques italiens, les catholiques français ne doivent pas constituer un « centre politique ». Ce qui est vrai partout, c'est que les catholiques doivent trouver la base de leur organisation sur le terrain social, c'est que le programme des catholiques doit viser par-dessus tout à l'élévation matérielle et morale du peuple, pour le conquérir au Christ et l'arracher à ses séducteurs. Mais il faut se France, par ces moyens généraux, garder les sièges politiques que possèdent les catholiques et les Français antisectaires; il faut en conquérir de nouveaux pour arracher le pouvoir aux ennemis de la patrie et de la religion. Même si l'œuvre ne devait pas aboutir en 1906, la tâche ébauchée devrait se poursuivre sneuite, avec une inlassable persévérance.

B. SIENNE.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme Vve Detaille, mère du peintre membre de l'Institut, 67 ans, à Paris. — M. le comte de Pouchalès, lieutenant-colonel en retraite, à Paris. — M. Casta, sous-préfet de Lodève, 57 ans, à Lodève. — M. Kermarec, colonel d'artillerie de marine en retraite, à Brest.

Conférences de M. Brunetière

Privé de sa chaire en Sorbonne, l'éminent professeur, acceptant les offres de la « Société des conférences », ouvrira dans la salle de la « Société de géographie » un cours du mercredi.

Cette année il traitera : « L'Encyclopédie et les encyclopédistes ». Cette intéressante série pourra avoir une suite les années suivantes.

Avec ses fidèles disciples, M. Brunetière retrouvera autour de sa chaire de nombreux auditeurs attirés par la puissance de sa dialectique et la saine élération de ses idées.

Magistrature

Sont nommés :

Juges : à Reims, M. Delauney, juge d'instruction à Epernay; à Epernay, M. Paesérieux, juge d'instruction à Etampes; à Etampes, M. Huchard, juge suppléant au même siège; à Cambrai, M. Adenot, juge à Arbois; à Arbois, M. Cats, juge de paix à Saint-Etienne-les-Orgues; à Niort, M. Gauvin, juge d'instruction à Civray; à Civray, M. Le Maront de Kerdaniel, juge à Saint-Jean-de-Maurienne ; à Saint-Jean-de-Maurienne, M. Carol, juge suppléant à Poitiers; à Mayenne, M. Colle, substitut à Marmande; à Fontenay-le-Comte, M. Boismoreau, vice-président du tribunal de Tulle.

Vice-président à Tulle, M. Weiller, juge d'instruction à Mayenne.

Procureur de la République à Trévoux, M. Maillefond, substitut à Chambéry.

Substitute : à Chambéry, M. Aubertot, substitut à Trévoux; à Trévoux, M. Flach, substitut à Autun; à Autun, M. Queirel, juge suppléant à Montluçon.

Noces d'argent d'académicien

M. Edmond Rousse, le vénérable doyen d'âge de l'Académie française, célébrera cette année ses noces d'argent d'Institut, et il sera l'unique jubilaire du palais Mazarin en 1905.

Il est, en effet, le seul survivant des membres de l'Institut élus en 1880, année au cours de laquelle il fut élu en remplacement de Jules Favre.

Le 25e anniversaire de cette élection tombera le 13 mai, et quatre jours plus tard, M. Edmond Rousse entrera dans sa 89e année.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le ministre de Siam à Bruxelles est arrivé hier à Paris.

Parmi les œuvres exposées au Salon de peinture qui vient de s'ouvrir à Lyon, on a beaucoup remarqué un buste de Millefoul représentant l'abbé Villon, le fondateur de l'asile Saint-Léonard, à Couzon (Rhône), qui aussi fut décoré de la Légion d'honneur par M. Millerand.

RENDEMENT DES IMPOTS

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de décembre 1904, s'élève à la somme de 234 823 900 fr., accusant ainsi une plus-value de 7 430 700 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 6 691 700 fr. par rapport à la période correspondante de l'exercice précédente.

Par rapport au mois de décembre 1903, il y a augmentation sur :

L'impôt sur les opérations de Bourse 150 000 fr. l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, 403 500 fr.; les contributions indirectes, 2 798 000 fr.; les sels, 390 000 fr.; les contributions indirectes (monopoles), 1 400 000 fr.; les poudres, 2 897 000 fr.; les télégraphes 287 900 fr.; les contributions et avances pour travaux télégraphiques et téléphoniques, 1 110 100 fr.

Et diminution sur :

L'enregistrement, 3 059 500 fr.; le timbre, 376 500 fr.

Les douanes, 11 033 000 fr.; les huiles minérales, 248 000 fr.; les sucres, 609 000 fr.; les téléphones, 181 200 fr.

L'excédent total pour l'année 1904 se trouve ainsi porté à 145 020 900 fr. comparativement aux évaluations budgétaires.

Dans l'examen des recettes de l'année qui vient de finir, il est intéressant de remarquer : d'abord, que les sucres, malgré la réduction des droits dont ils ont été l'objet, ont fourni un excédent de 1 504 000 fr.; ensuite, que le produit des droits sur l'alcool a donné un supplément de recettes de 11 [illegible] 900 fr.

Ces résultats seraient satisfaisants s'il n'y avait lieu de constater que les recettes de l'année 1904 sont inférieures de 5 666 000 fr. à celles de 1903.

L'équilibre du budget a été maintenu pendant le dernier exercice. Néanmoins il y a eu cette dernière année un ralentissement évident dans le développement des recettes publiques, ralentissement dû en partie à la situation extérieure, mais ralentissement qui indique avec quelle circonspection il y a lieu d'escompter aujourd'hui les plus-values à venir.

LE PROFESSEUR CRESCENT

Lyon, 6 janvier. — Quelques membres de l'association des anciens élèves du lycée avaient pris l'initiative d'une réunion pour protester contre le maintien du professeur Crescent à Lyon et demander à M. Chaumié son déplacement.

Un ordre du jour, dans ce sens, a été voté par les 200 personnes qui assistaient à cette réunion. Elles se sont engagées, au cas où satisfaction ne leur serait pas donnée, à faire déserter le cours du professeur visé par leurs sarcasmes.

ÉCHOS RELIGIEUX

Mgr l'évêque de Clermont

Dans une lettre demandant des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres, le prélat dit :

Il ne sera sans doute pas aussi simple qu'on le pensait d'inviter les catholiques, c'est-à-dire le presque totalité des Français, à recommencer, s'ils veulent avoir une religion, tout ce qu'ont leurs pères ont réalisé, pour cette fin, par des efforts et des sacrifices de plus de quinze siècles. Les Français, même les plus disposés jusqu'à ce jour à applaudir à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce qu'ils ne ignoraient la signification, raisonneront sans doute autrement quand, en vertu de la nouvelle loi, ils n'apercevront que séparation de l'Eglise et de l'Etat signifie le presbytère vide et l'église fermée, et qu'on prétendra leur faire payer un loyer et de lourds impôts pour l'usage de ces édifices que leurs pères ont construits pour le seul service de Dieu et de leurs âmes.

Voilà ce qu'on ne comprenait pas de tout il y a un an, et qu'on commence à comprendre aujourd'hui.

Honneur aux persécutés!

Ajoutons un intéressant détail à ceux que nous avons donnés sur la comparution de Mgr Ricard :

Mgr d'Angoulême à son arrivée fut reçu à la gare par S. Em. le cardinal de Bordeaux, qui, malgré la rigueur de la température, avait voulu donner cette preuve délicate de sa haute sympathie à son cher suffragant.

La foule a fait au prélat de chaudes ovations qui ont dû lui faire paraître bien douce l'ignominie de sa comparution, dont toute la honte est pour ceux qui l'ont provoquée.

LES RESTES DU CARDINAL LANGÉNIEUX

On nous téléphone de Reims :

Jeudi, à 4 heures, le cercueil du cardinal Langénieux a été descendu au caveau des archevêques, qui avait été préalablement béni par Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.

Le cercueil occupe la dernière place à gauche et en bas.

Un tuba métallique scellé à la cire contient une instruction sur parchemin rappelant la vie du cardinal défunt.

Les ouvriers ont procédé aujourd'hui vendredi à la fermeture du caveau.

Nos amis défunts

✝ Mlle Anne-Eléonore Dufour, à Saint-Quentin (Aisne), dans sa 47e année. L'une des plus dévouées correspondantes pour l'organisation du grand pèlerinage national des malades à Lourdes. Nous la recommandons d'une manière toute spéciale aux prières de nos amis et lecteurs.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!

(*300 jours d'indulgence*)

MIETTES

Volta, l'inventeur de cette électro-dynamique dont la force prodigieuse étonne le monde, disait :

« J'ai longtemps douté, j'ai cherché, j'ai trouvé. Le grand scandale de ma jeunesse fut d'avoir vu les savants de ce temps-là attaquer la religion. Pour moi, aujourd'hui, je ne vois que Dieu... partout. »

LE COLLÈGE DES CARDINAUX

Depuis la mort de S. Em. le cardinal Langénieux, le Sacré-Collège comprend 62 cardinaux. Il y a 9 sièges vacants.

En 1904, 2 cardinaux sont décédés : LL. EEm. Celesia et Mocenni. L'année précédente était mort, sous Pie X, le cardinal Herrero (9 décembre 1903).

Parmi les 61 cardinaux, un seul a été créé par Pie IX, Mgr Oreglia, 57 par Léon XIII et 4 par le pape régnant, LL. EEm. les cardinaux Merry del Val et Cattegari.

Le premier cardinal créé par Léon XIII est le cardinal Neto, patriarche de Lisbonne; les derniers sont Mgr Nocella, Katschthaler, Cavicchioli, Tolloni, Fischer et Aiuti.

Le plus âgé des cardinaux est S. Em. le cardinal Richard qui a 86 ans. Puis viennent : LL. EEm. Mgr Gruscha, 85 ans; Capecelatro, 81 ans; Steinhuber, 80 ans; Nocella, 79 ans; Goossens, 78 ans; Perraud, Di Pietro et Oreglia, 77 ans; Coullié et Manara, 76 ans; Moran, 75 ans; Lecot, 74 ans; Vanzari, Macchi, Katschthaler et Agliardi, 73 ans; Sancha et Cretoni, 72 ans; Gotti, Gibbons, Casanas et Vannutelli Serafino, 71 ans; Martin, 70 ans.

Tous les autres cardinaux ont moins de 70 ans.

Le plus jeune de tous est le cardinal Merry del Val qui est né en 1865, puis NN. SS. de Skrbensky, né en 1863; Vives, âgé de 54 ans; Ferrari et Richelmy, de 55, et Martinelli de 56.

Des 62 cardinaux, 37 sont Italiens, 24 des divers pays, 30 résident en curie, dont 4 ne sont pas Italiens : Merry del Val, Vives, Steinhober et Mathieu. Les 31 autres résident dans leurs diocèses respectifs d'Italie ou d'ailleurs.

Sous Léon XIII, il mourut 146 cardinaux, dont 4 créés par Grégoire XVI, 57 par Pie IX, et 89 par Léon XIII.

LE CHRIST DE LA LÉGENDE DORÉE

par J.-C. BROUSSOLLE. Un vol. in-8° de 484 pages, sur beau papier (éditions de luxe du *Mois littéraire et pittoresque*). Broché, couverture en couleurs, 5 francs; relié toile, 8 francs; relié avec luxe, tranches dorées, 10 francs; port, 0 fr. 60 en gare; 0 fr. 85 à domicile.

La Maison de la Bonne Presse a le préoccupation de former peu à peu une bibliothèque de luxe capable de satisfaire les plus difficiles. Elle vient d'ajouter une unité de plus à sa collection déjà remarquée, c'est le *Christ de la Légende dorée*, par M. l'abbé BROUSSOLLE.

Qu'est-ce donc que la *Légende dorée* ? C'est un livre, un recueil de lectures composé vers 1200, par Jacques de Voragine, et qui, pendant quatre siècles, fournit à la dévotion populaire un aliment simple, mais très fêté, quelque chose comme le bon pain de chaque jour.

M. l'abbé Broussolle n'a pas prétendu nous servir autre chose. Il veut nous entraîner à lire les vieilles images et à les aimer. Il a groupé autour de l'idée du Christ tous les beaux poèmes et les beaux senti